

AVIS DE MODIFICATION

Retrait des minimums d'approche indirecte pour les procédures d'approche aux instruments

National

Exploitant national du système de navigation aérienne civile, NAV CANADA a évalué les minimums d'approche indirecte pour les procédures d'approche aux instruments (IAP) aux quatre principaux aéroports internationaux et à onze aérodromes internationaux pour les vols commerciaux. De plus, les procédures d'approche indirecte ont été évaluées à d'autres aéroports selon les critères ci-dessous.

L'évaluation a permis de conclure que les approches indirectes ne sont pas empruntées par la plupart des clients, qui préfèrent plutôt les approches directes de navigation de surface (RNAV). Le Bureau de la sécurité des transports du Canada a indiqué que les approches instables, y compris les procédures de descente par paliers et d'approche indirecte, continuent de contribuer à des incidents et à des accidents.

L'inventaire actuel examiné a été comparé aux IAP à retirer à la suite de l'étude aéronautique sur le Programme de modernisation des NAVAID (NMP). Par conséquent, un certain nombre de procédures VOR et NDB seront retirées dans le cadre de la mise en œuvre du NMP ([lien vers l'étude sur le NMP](#)).

Les IAP restantes ont été évaluées en fonction des critères ci-dessous aux fins de retrait des minimums d'approche indirecte :

- Principaux aéroports internationaux (CYYZ, CYUL, CYYC et CYVR) – Retrait des approches indirectes.
- Autres aérodromes internationaux pour les vols commerciaux (CYYT, CYQX, CYJT, CYHZ, CYQB, CYMX, CYOW, CYHM, CYWG, CYEG et CYYJ) – Retrait de tous les minimums d'approche indirecte, à l'exception des minimums d'approche indirecte liés à une approche LOC.
- Tous les autres aéroports – Approches conventionnelles :
 - Retrait de tous les minimums d'approche indirecte à l'exception des minimums d'approche liés à l'approche LOC dont le minimum est le plus bas.
 - En l'absence d'approches LOC, retrait de tous les minimums d'approche indirecte à l'exception des minimums d'approche associés à l'approche VOR dont le minimum est le plus bas.
 - En l'absence d'approches LOC et VOR, retrait de tous les minimums d'approche indirecte à l'exception des minimums d'approche liés à l'approche NDB dont le minimum est le plus bas.



- Tous les autres aéroports – Approches RNAV :
 - Les approches RNAV ne devraient pas avoir de minimum d'approche indirecte là où au moins un minimum LNAV est disponible à chaque extrémité de piste d'un aéroport.
 - Les approches RNAV ne devraient pas avoir de minimum d'approche indirecte là où un minimum d'approche indirecte conventionnel (LOC/VOR/NDB) est disponible à un aéroport.
 - Lorsqu'une extrémité de piste n'est pas assujettie à une procédure d'approche directe, une approche RNAV peut avoir un minimum d'approche indirecte basé sur la procédure LNAV.

Ces changements entreront en vigueur à compter du 25 avril 2019 à 0901 UTC (temps universel coordonné) sur plusieurs cycles de publication. Les publications aéronautiques appropriées seront modifiées en conséquence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Téléphone : 800-876-4693
Télécopieur : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca